

# Lettre Electronique

Catherine Morin-Desailly

Sénatrice de la Seine-Maritime  
Conseillère régionale de Normandie



---

**L'actualité du Sénat et des territoires  
n°17 - Septembre-Octobre 2021**

---

Chère amie, Cher ami,

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre d'information qui témoigne du travail de la Haute Assemblée sur l'ensemble des sujets de fond et d'actualité.

Je reste bien entendu à votre disposition et vous en souhaite bonne lecture.

Bien chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

---

## **Sommaire**

### **Mes actions en faveur d'une stratégie numérique de la France et de l'Union Européenne :**

- *Présentation de mon Rapport d'information sur le Digital Markets Act (DMA)*
- *Débat préalable au Conseil Européen - Souveraineté Numérique*
- *Questions d'Actualité au Gouvernement - Accord Google et Thalès - Stratégie pour notre souveraineté numérique*

### **Actualité législative des mois de septembre et d'octobre :**

- *Vaccination obligatoire - Le Sénat n'adopte pas le texte*
- *Prolongation du passe sanitaire - Projet de loi sur la vigilance sanitaire*
- *Protéger la rémunération des agriculteurs - Adoption définitive du texte par le Parlement*
- *Sécurité civile et valorisation du volontariat des sapeurs-pompiers - Adoption définitive du texte par le Parlement*
- *Renforcer la lutte contre la maltraitance animale - Adoption définitive du texte par le Parlement*
- *Implantation locale des parlementaires - Adoption en première lecture d'une proposition de loi Centriste*

- Création de la fonction de directrice ou de directeur d'école - Le Sénat adopte le texte en nouvelle lecture

- Indemnisation des catastrophes naturelles - Adoption d'une proposition de loi issue du groupe Modem de l'Assemblée Nationale

- **Dépôt d'une proposition de loi sur les restitutions de biens culturels appartenant à des collections publiques**

### **Zoom sur mes interpellations au Gouvernement :**

- Rentrée des établissements d'enseignements artistiques et mesures sanitaires - Courrier au Premier Ministre

- Manquement du Royaume-Uni à l'accord sur la Pêche - Courrier à Clément BEAUNE, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes

### **Sur tous les fronts**

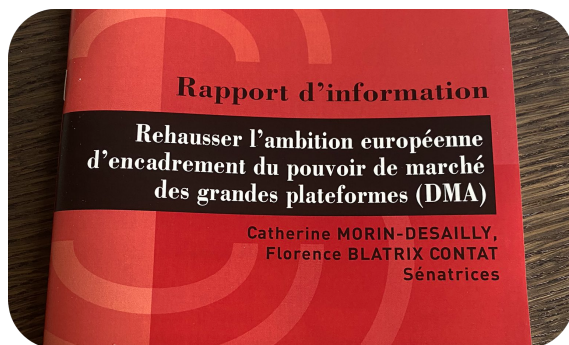
### **Revue de presse**

### **Nous contacter**

---

## **Mes actions en faveur d'une stratégie numérique de la France et de l'Union Européenne**

### **Présentation du Rapport d'information sur la proposition de règlement sur les marchés numériques, ou « Digital MarketsAct » (DMA)**



Le mercredi 7 octobre, la Commission des affaires européennes du Sénat, dont je suis membre, s'est réunie sur la stratégie numérique de l'Union. J'ai présenté avec ma collègue Florence BLATRIX-CONTAT **les conclusions de nos travaux sur la régulation des plateformes, notre rapport d'information portant sur la proposition de règlement sur les marchés numériques, ou Digital MarketsAct (DMA)**. Ce texte vise à fixer des règles pour un marché numérique fiable aux conditions de concurrence loyales pour tous les acteurs au sein de l'Union.

- Nous réaffirmons que cette réforme est plus que nécessaire au regard du cadre actuel vieillissant avec une Directive e-commerce datant de 2000 dont je réclamaï de longue date la réouverture.

- Nous voulons que soient mieux pris en compte les écosystèmes des plateformes, préciser et étendre les obligations des contrôleurs d'accès que sont ces plateformes ou encore accélérer la mise en place d'un dispositif de régulation.

- Nous préconisons également que la Commission Européenne associe les autorités nationales de régulation (l'Autorité de la Concurrence, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et les entreprises utilisatrices de cette régulation ; ceci pour plus d'efficacité et une bonne coordination avec les régulations sectorielles.

- Cette présentation a abouti à la conclusion du dépôt d'une proposition de résolution européenne sur la proposition de règlement de ce marché numérique, consultable [ici](#).

- Nous voulons en effet améliorer la proposition européenne de législation sur les marchés numériques, censée encadrer le pouvoir des grandes plateformes que nous connaissons tous (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft).

Nous poursuivons le travail sur le deuxième texte de règlement Européen portant sur les plateformes, ou Digital Services Act (DSA), texte qui vise à réguler les services en ligne notamment toute la question des contenus et des informations. Les conclusions de nos travaux seront présentées début décembre.

Je vous invite à consulter [ici](#) une présentation plus complète du rapport et de la proposition de résolution.

---

### Débat préalable au Conseil Européen – Souveraineté numérique



Dans la continuité de mes travaux sur la stratégie de notre souveraineté numérique, **je suis intervenue le 13 octobre 2021 dans le cadre du débat préalable au Conseil Européen des 21 et 22 octobre 2021.**

**Ce débat, organisé par la Commission des Affaires Européennes du Sénat avec la présence du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes, est systématique avant chaque Conseil Européen qui fixe un ordre du jour avec des sujets à traiter et pour lesquels le Sénat fait valoir sa position.**

A l'approche de la prochaine Présidence Française au Conseil de l'Union Européenne, j'ai tenu à rappeler l'importance d'une stratégie numérique de l'Union qui doit faire « *entendre sa voix au niveau mondial pour contribuer à refonder le gouvernance de l'Internet, mais aussi qu'elle prenne sa place dans le cyber-espace grâce à une régulation offensive de l'écosystème numérique, un régime exigeant et réaliste de protection des données, une ambition industrielle numérique et enfin une appropriation citoyenne de l'Internet.* ».

Si l'Union Européenne a de longue date bien

J'ai rappelé que sans régulation, la dépendance croissante de nos sociétés à l'Internet était devenue un facteur de grande vulnérabilité tant les attaques y sont nombreuses et quotidiennes et l'écosystème reste aujourd'hui dominé par les GAFAM, redevables de rien et dont les pratiques conduisent à une concurrence déloyale, facilitent la manipulation de l'information et des opinions, le traçage et le ciblage des données, des individus, des institutions ou des entreprises (cf. les dernières révélations de Frances Haugen sur Facebook devant le Sénat américain).

**J'ai conclu cette intervention en réaffirmant le besoin d'une Europe « *plus que jamais soudée qui doit imposer sa vision du monde et sa voix sur la scène internationale et ce pour tous les domaines* ».**

identifié le numérique comme gisement de croissance et d'opportunité et en avait fait l'un des sept axes majeurs de sa stratégie Europe 2021, l'Agenda Numérique Européen a avant tout visé à « développer une économie autour des usages ».

---

### **Questions d'Actualité au Gouvernement : Accord Google et Thalès – Stratégie pour notre souveraineté numérique et cloud de « confiance »**

J'ai eu l'occasion d'intervenir à nouveau sur le sujet de notre souveraineté numérique lors des questions d'actualités au Gouvernement le 13 octobre dernier.

J'ai interpellé le Gouvernement à plusieurs reprises avec mon groupe, notamment en juillet 2020 sur **la gestion des données de santé des Français avec le Health Data Hub, plateforme de données de santé confiée à Microsoft** sans débat ni appel d'offres et au prétexte qu'aucune entreprise française ne serait apte à assurer cette tâche.

Depuis, ce n'est plus seulement les données publiques qui sont concernées par cette **«gafamisation»** mais également nos entreprises, incitées à acheter sous licences les technologies des GAFAM avec l'annonce d'un cloud dit de « confiance ». Ont été annoncés par ailleurs deux accords : celui entre Microsoft, Orange et Capgemini le 2 juin 2021, et un plus récent entre Thalès et Google.

C'est dans ce contexte que **j'ai fait part au Premier Ministre des risques connus de laisser des entreprises extra-européennes s'immiscer dans nos administrations mais aussi « via le complexe militaro-industriel français, dans notre défense, dans la sécurité de l'État et des organismes d'importance vitale ! »**

Juridiquement, la loi américaine permet aux services secrets américains d'obtenir, sur requête fédérale, les données traitées par les sociétés américaines. **La stratégie étonnante du Secrétaire d'Etat au Numérique ne tient pas compte, hélas, de cette réalité.**

---

### **Actualité législative des mois de septembre et d'octobre**

#### **Vaccination obligatoire - le Sénat n'adopte pas le texte**

**L'obligation vaccinale est un sujet de débat.** Cette démarche relève d'un souhait personnel et engage la responsabilité assumée de chacun. Elle saurait donc difficilement être imposée à chacun d'entre nous.

Le Mercredi 13 octobre, **le Sénat n'a pas adopté la proposition de loi du groupe socialiste visant à instaurer la vaccination obligatoire contre le**

santé publique clairement assumée. »

**Notre groupe a tenu à rappeler l'importance de ne pas imposer une telle mesure à l'ensemble des français compte tenu notamment du fait qu'il n'y avait pas de données précises sur les catégories de personnes non vaccinées.** En effet, le rapport de la Commission des Lois du Sénat sur le texte indiquait expressément qu'une part non négligeable des personnes de

## **Covid-19.**

Les auteurs de la proposition de loi considéraient que la vaccination obligatoire contre le Covid« est le seul chemin à ce jour pour sortir d'une politique de sécurité sanitaire et entrer enfin dans une politique de

plus de 80 ans demeure éloignée de la vaccination, avec des situations d'isolement aggravées par des difficultés d'accès à un médecin traitant et qu'une telle obligation placerait ces personnes en situation de « mort sociale ».

Loin de l'idée selon laquelle seulement des anti vaccins ne seraient pas vaccinés, **le Sénat n'a pas jugé bon d'adopter ce texte qui ne ferait que creuser plus encore des inégalités sociales.**

---

### **Prolongation du passe sanitaire – Projet de loi sur la vigilance sanitaire**

**La prolongation du passe sanitaire, mesure exceptionnelle initialement votée jusqu'au 15 novembre 2021, a fait l'objet de vives discussions au sein du Sénat le 28 octobre dernier et au sein de la Commission Mixte Paritaire le 2 novembre dernier.** En effet, le texte soumis au Sénat prévoyait de prolonger l'état d'urgence sanitaire et l'application du passe sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022, sans conditions.

**Soucieux des libertés publiques et d'un contrôle régulier de l'Etat d'urgence, le Sénat avait accepté la prorogation des prérogatives du Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 28 février 2022 et non jusqu'au 31 juillet 2022, exigeant qu'un nouveau point d'étape soit effectué avant la fin de la session parlementaire due aux élections présidentielles et législatives.**

Dans ce contexte, le passe sanitaire n'était maintenu que dans les départements dans lesquels le taux de vaccination est inférieur à 80% et une circulation active du virus constatée.

Réunie pour adopter une version commune en Commission Mixte Paritaire, **l'Assemblée Nationale et le Sénat ne sont pas parvenus à un accord le mardi 2 novembre**, les députés ne souhaitant pas mettre en place un contrôle du Gouvernement par le Parlement et lui laisser les pleins pouvoirs jusqu'à l'été prochain.

**Notre Haute Assemblée examinera à nouveau le texte tel qu'il avait été transmis initialement par l'Assemblée Nationale le jeudi 4 novembre, cette dernière l'examinera en dernier ressort ce vendredi 5 novembre.**

---

### **« Protéger la rémunération des agriculteurs » - Adoption définitive du texte par le Parlement**

La proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs était un texte très attendu par le secteur tant ce secteur est à améliorer et la crise sanitaire a impacté la chaîne de production et la rémunération des professionnels.

**Le 14 octobre dernier, le Sénat a adopté les conclusions de la Commission Mixte**

l'ensemble du secteur agroalimentaire à la poursuite de l'objectif d'une meilleure rémunération des agriculteurs ;

- l'expérimentation de l'exclusion de certaines filières de fruits et légumes du relèvement du seuil de revente à perte mis en œuvre depuis Egalim 1 dont l'impact négatif en matière de rémunération agricole a été démontré par un

**Paritaire qui a retenu de nombreux apports du Sénat, parmi lesquels :**

- la volonté constante qu'un maximum de matières premières agricoles soient couvertes par le principe de non négociabilité qui s'appliquera donc à tous les produits alimentaires, indépendamment du volume des différents ingrédients ;
- l'encadrement inédit des produits alimentaires vendus sous marque de distributeur (MDD), qui permet d'associer

rapport de la commission des affaires économiques ;

- la forte simplification du mécanisme pour sanctuariser les matières premières agricoles dans la négociation commerciale ;
- le rééquilibrage du rapport de force entre l'industrie agroalimentaire et la grande distribution avec l'instauration de pénalités logistiques mieux encadrées, d'un principe de non-discrimination tarifaire étendu à un plus grand nombre de produits et une clause de renégociation des prix en fonction de l'évolution des coûts comme l'énergie, le transport ou les emballages ;
- l'affichage de l'origine des produits alimentaires, notamment afin de les rendre conforme au droit européen.

---

**Sécurité civile et valorisation du volontariat des sapeurs-pompiers – Adoption définitive du texte par le parlement**



La sécurité civile et les sapeurs-pompiers sont des structures au cœur des territoires s'agissant des secours aux personnes et de la lutte contre tout type de sinistre.

**Le Sénat a adopté, le mardi 26 septembre dernier, les conclusions de la Commission Mixte Paritaire sur la proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.**

**De nombreux apports du Sénat ont été conservés à la suite d'échanges fructueux :**

- Gain de cause sur les modalités de la mise en place du numéro unique d'urgence avec une expérimentation ramenée à deux années et différents cas de figure pour les plateformes départementales, qu'elles soient physiques ou dématérialisées ;

- Le rôle des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) reste important car les présidents de leurs conseils d'administration pourront fixer, avec les présidences des conseils de surveillance des établissements de santé, et au côté du préfet de l'agence régionale de santé, les conditions de cette expérimentation, les interventions que lui attribue le Samu en cas d'indisponibilité des ambulances privées.

- Le texte prévoit également une série d'avantages sociaux pour les pompiers (amélioration de la retraite, accès facilité au logement social...) et la possibilité de mettre en place des promotions exceptionnelles pour récompenser des actes de bravoure.

## **Renforcer la lutte contre la maltraitance animale - Adoption définitive du texte par le Parlement**

La maltraitance animale, qu'elle concerne des animaux de compagnie ou ceux en captivité à des fins de représentations, est un sujet sensible.

**Le 21 octobre dernier, le Sénat et l'Assemblée Nationale sont parvenus à trouver un compromis quant à la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale.**

**Le texte, d'initiative gouvernementale, prévoit de nombreuses mesures, parmi lesquelles :**

- la fin des animaux sauvages dans les cirques et delphinariums d'ici 2028 ;
- l'interdiction de la vente de chats et chiens en animalerie ;
- la création d'un label pour encadrer la vente en ligne et en finir avec les ventes sur des plateformes non spécialisées telles que leboncoin ;
- Une expérimentation sur la stérilisation des chats errants ;
- L'interdiction de l'élevage d'animaux sauvages uniquement pour les fourrures (comme par exemple les visons d'Amérique).

---

## **Implantation locale des parlementaires - Adoption en première lecture d'une proposition de loi Centriste**

La bonne implantation locale des parlementaires est un gage d'efficacité de leur travail au Parlement avec un lien direct sur leur territoire.

**Le Sénat a adopté le 12 octobre dernier la proposition de loi organique favorisant l'implantation locale des parlementaires, texte présenté par le Président de mon groupe politique, Hervé MARSEILLE.**

Partant du constat que **la loi sur l'interdiction du cumul des mandats a eu des effets dommageables alimentant le sentiment de députés et sénateurs « déconnectés du réel »**, **cette proposition de loi prévoit, dans sa version adoptée par le Sénat :**

- de rétablir la possibilité pour un parlementaire national et européen d'être également maire (ou adjoint au maire) d'une commune de moins de 10 000 habitants ;
- d'interdire le cumul d'indemnités attaché à ces fonctions avec son indemnité parlementaire ;
- de permettre à un parlementaire national ou européen d'être également maire délégué d'une commune nouvelle de moins de 10 000 habitants ;
- de revenir sur l'interdiction du cumul d'indemnités, cette interdiction se heurtant au principe d'égalité et encourageant en conséquence un fort risque d'inconstitutionnalité ;
- de permettre à un parlementaire national ou européen d'exercer la vice-présidence de collectivités territoriales et la présidence d'un établissement de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants.

---

## Création de la fonction de directrice ou de directeur d'école - Le Sénat adopte le texte en nouvelle lecture



- de créer un « référent direction d'école » dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- d'apporter des précisions sur le rôle du directeur d'école dans l'élaboration d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels, dans chaque école.

Les directrices et directeurs d'école sont des personnes au cœur de l'encadrement scolaire, il est nécessaire de mieux reconnaître cette fonction et d'améliorer leurs conditions d'exercice. **A cet effet, le Sénat a adopté le 20 octobre dernier une proposition de loi créant la fonction de directrice ou directeur d'école.**

### **Le texte tel que transmis au Sénat par l'Assemblée Nationale prévoyait :**

- de préciser les missions de directeur d'école, tout en confirmant qu'il n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants ;
- d'établir que le directeur d'école dispose d'un emploi de direction, bénéficie d'une indemnité de direction spécifique, d'un avancement accéléré, et fixe les conditions dans lesquelles il peut bénéficier d'une décharge totale ou partielle d'enseignement ;

### **Le Sénat et tout particulièrement la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, dont je suis membre, se sont attachés à enrichir le texte de nouvelles mesures :**

- la nécessité de suivre une formation certifiante pour les directeurs des écoles de grande taille ;
- la nomination des directeurs d'école en cas de postes vacants ;
- l'obligation de suivre une formation a minima tous les cinq ans ;
- la prise en charge par l'État des moyens permettant de garantir aux directeurs d'école l'assistance administrative et matérielle dont ils ont besoin.

---

## **Indemnisation des catastrophes naturelles - Adoption d'une proposition de loi issue du groupe Modem de l'Assemblée Nationale**

Les catastrophes naturelles, de plus en plus nombreuses avec le changement climatique, ont des répercussions dramatiques sur les français et provoquent des dégâts considérables au bâti.

**Le jeudi 21 octobre dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.**

**Il a pour objet de faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, de sécuriser l'indemnisation des dégâts et d'assurer la**

- Précision du rôle du référent auprès des communes afin que la gestion de la catastrophe naturelle et l'indemnisation soit mieux expliquée ;
- Création d'une cellule de soutien aux collectivités territoriales dans chaque département ;
- Création d'un portail internet unique pour informer l'ensemble de la population sur l'exposition du territoire national aux risques sanitaires, les moyens de prévention de ces risques et la gestion de crise, l'indemnisation des sinistrés.

## **résilience du bâti grâce à la prévention, tout en renforçant la transparence des procédures.**

Le Sénat a considérablement enrichi le texte lors de son examen :

- Facilitation des démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de l'administration ;

- Création d'un crédit d'impôts pour la prévention des aléas climatiques qui permettrait aux particuliers de déduire de leur impôt sur le revenu des dépenses engagées pour réalisées des travaux éligibles à ce financement dans le but d'améliorer la résilience du bâti face aux effets des catastrophes naturelles ;

- Amélioration de l'accompagnement des victimes des catastrophes naturelles, notamment s'agissant des assurances et de leurs obligations vis-à-vis des assurés.

---

## **Dépôt d'une proposition de loi sur les restitutions de biens culturels appartenant à des collections publiques**



Onze ans après le vote au Parlement de la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle Zélande, dont j'étais l'auteure, et quatre ans après le discours du Président de la République, Emmanuel MACRON, à Ouagadougou, **le débat sur les restitutions divise toujours autant. Au-delà des arguments éthiques et diplomatiques qui plaident parfois pour un retour des biens à leur pays d'origine, se pose d'une part l'objectivation historique et scientifique de ces restitutions ainsi que la question de la préservation des collections nationales françaises et de leur cohérence, ainsi que le devenir des musées à vocation universelle.**

Face à un exécutif manifestement pressé de satisfaire toutes les demandes, quitte à s'abstraire du travail scientifique et historique préalable et à ne pas rechercher la formation d'un consensus national autour de cette question, **le Sénat, par l'intermédiaire de la Mission d'information sur la restitution des œuvres d'art que j'ai tenu à initier en 2019, a réfléchi à une**

Ils ont conduit au dépôt **d'une proposition de loi que j'ai présentée à l'occasion d'une conférence de presse le 13 octobre dernier avec mes collègues Max BRISSON et Pierre OUZOULIAS**, et soutenue par de nombreux sénateurs membres de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication.

**Cette proposition de loi, qui sera débattue le 15 décembre prochain par la Commission, vise à encadrer la restitution, par la France, des biens culturels appartenant aux collections publiques, qui aborde plus particulièrement le cas des restes humains.**

**Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger :**

- [L'essentiel sur la mission d'information sur les restitutions d'oeuvres d'art;](#)

- [La proposition de loi relative à la circulation et au retour des biens culturels appartenants aux collections publiques;](#)

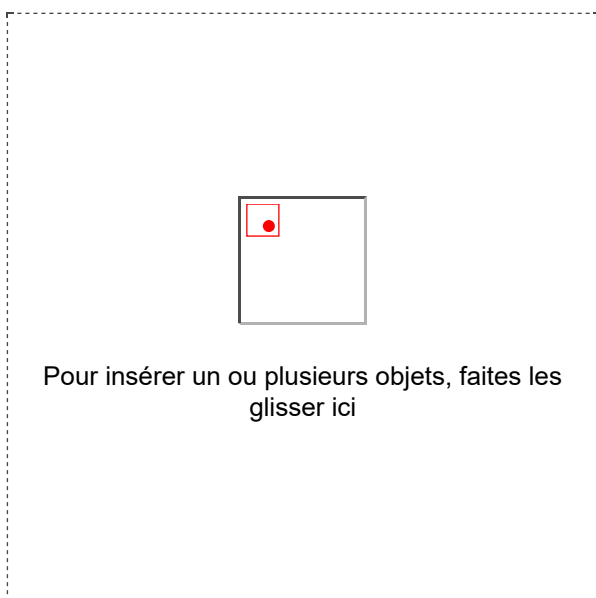
- [Les 15 propositions de la mission d'information sur la restitution des biens culturels appartenant aux collections publiques](#)

méthode et des outils permettant aux autorités françaises de se saisir de cette question si complexe, et ce en toute transparence.

Ces travaux ont contribué à dissiper le flou juridique entourant les initiatives prises par le gouvernement en matière de restitutions en formulant des propositions précises visant à définir un cadre règlementaire rénové applicable aux déclassements de biens appartenant aux collections nationales.



## Les textes à venir



## Projets de loi

- **Projet de loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2022;**
- **Projet de loi de finances rectificative pour 2021**
- **Projet de loi de finances 2022;**

## Questions d'Actualité au Gouvernement

# Tous les mercredis : 15h00 - 16h30

## Zoom sur mes interpellations au Gouvernement

### Rentrée des établissements d'enseignements artistiques et mesures sanitaires- Courrier au Premier Ministre



La rentrée des établissements scolaires et d'enseignements artistiques a fait l'objet de nombreuses inquiétudes pour les élèves, leurs parents mais aussi les équipes d'enseignants

Ces derniers ont une nouvelle fois fait l'objet de mesures différenciées des structures publiques : obligation de présenter un passe sanitaire pour accéder aux établissements privés et associatifs, que ce soit en tant qu'élève, enseignant ou visiteur. Pourtant, une telle obligation n'a pas été prise s'agissant des structures publiques et alors même que certaines personnes se rendent dans les deux types d'établissements ; idem s'agissant des élèves et enseignants du primaire et du secondaire suivant des cours dans des structures privées et associatives.

et les directions des établissements.

C'est dans ce contexte que j'ai interpellé avec plusieurs de mes collègues par courrier le Premier Ministre, le Ministre de l'Education Nationale et la Ministre de la Culture sur l'application des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus au sein des établissements d'enseignements artistiques privés et associatifs, bien souvent rattachés à des collectivités locales.

J'ai tenu à attirer l'attention du Ministre sur la situation préoccupante de ces structures et sur la nécessité de clarifier les règles qui leur sont applicables afin que leur rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles et que la continuité pédagogique soit assurée.

#### Manquement du Royaume-Uni à l'accord sur la Pêche – courrier à Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes



Depuis plusieurs semaines, perdue une situation très tendue entre la France et le Royaume-Uni, dans le contexte de l'accord de coopération post-Brexit. La décision prise par Londres de n'accorder que 200 licences de pêche contre les 244 demandées, contrevient à l'accord qui a été signé dans le cadre du Brexit.

J'ai tenu à interpeller le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes sur ce sujet stratégique pour notre territoire, les pêcheurs français dont ceux de notre département et de notre région étant les premières victimes du non-respect de l'accord par les autorités britanniques.

Si onze pays de l'Union Européenne se sont entendus pour faire une déclaration commune critiquant l'attitude de Londres dans ce dossier, j'ai souhaité demander au Secrétaire quels étaient les leviers que la France et ses homologues Européens pouvaient activer afin de faire respecter les termes de l'accord commercial signé en décembre 2020.

### Sur tous les fronts



**SAINT-AUBIN-SUR-SCIE**  
Cérémonies de la libération - 1er septembre



**SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE -**  
Rentrée Scolaire 2021-2022



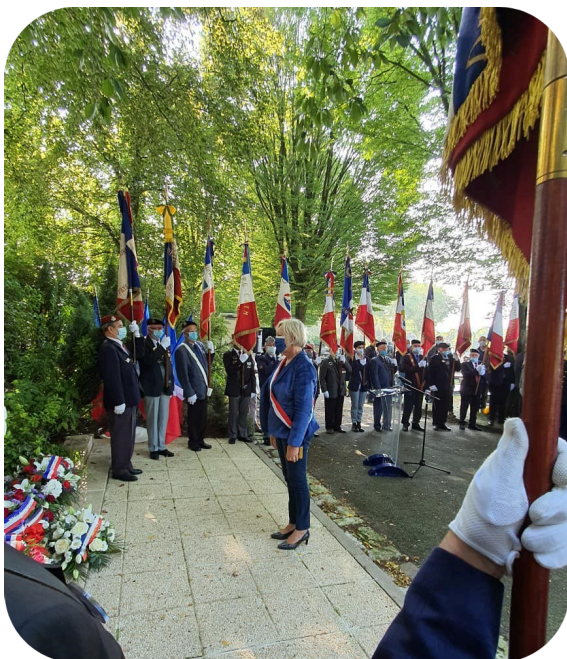
**ROUEN - PREFECTURE DE SEINE-MARITIME**

Installation de la Commission  
Départementale de Coopération  
Intercommunale (CDCI)



**BOIS-HEROULT, accueil de quelques  
académiciens**

Colloque "Flaubert et les Arts"



**ROUEN**

Cérémonie d'hommage aux Harkis



**SAINT-VICTOR-L'ABBAYE**

Cérémonie de remise de médailles régionales,  
départementales et communales



**QUINCAMPOIX**

Présentation des travaux du GIEC Normand  
(Groupe Interdisciplinaire d'Etude sur le  
Climat) aux maires





**FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE**  
50ème anniversaire de la commune nouvelle

---



**NEUFCHATEL-EN-BRAY**  
Années du Patrimoine - Inauguration du Lutrín  
"Gustave Flaubert et le pays de Bray "

---



**DARNETAL**  
25ème festival BD Normandie Bulles

---

**ROUEN**

Lycée Corneille - Distribution aux élèves de  
2nde des ordinateurs portables mis à  
disposition par la Région Normandie

---



**ANGIENS**

Inauguration des travaux de l'église

---



**VEAUVILLE-LES-QUELLES**  
Cérémonie de remise des insignes

---



**CAEN**

Forum Normandie pour la Paix

---



**MOLAGNIES ET CUY-SAINT-FIACRE**  
100ème anniversaire des Monuments aux  
morts



**ROUEN - PREFECTURE DE SEINE-  
MARITIME**  
Réunion de suivi du plan de relance pour  
l'économie



**ECRETTEVILLE-LES-BAONS**  
Inauguration des travaux du centre bourg et  
des travaux de l'accueil du Manoir du Catel

---

## Revue de presse

**"Piratage audiovisuel. La fusion entre Hadopi et le CSA actée par le Sénat"** - Ouest-France

**"Fête du fromage à Neufchâtel-en-Bray : des confréries, des intronisations, des animations et du Neufchâtel"** - actu.fr

**"Point de vue . " Nous construisons un nouvel espace de travail pour bâtir la Paix"** - Ouest-France

**"Emmanuel Macron assure que les restitutions du patrimoine africain ne seront pas le «fait du prince»"** - Le Figaro

**"Réouverture de Notre-Dame en 2024"** - Public-Sénat

**"Des polémiques à sa destruction : retour sur l'histoire houleuse du Panorama XXL, à Rouen"** - Actu.fr

**"Le Sénat propose un cadre juridique pour les restitutions de biens culturels aux pays étrangers"** - Public-Sénat

**"Ce que prévoit la loi face au cyberharcèlement"** - Public Sénat

---

**Nous contacter**

**Au Sénat**

**Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06  
Tel : 01.42.34.29.95  
[c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)**

**Louis THEVENOT**

**En Seine-Maritime**

**Permanence parlementaire  
8 bis rue Alsace-Lorraine  
76000 ROUEN  
Tel : 02.35.15.38.30  
[catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)**

**Sophie HOUSSAYE  
Anne-Sophie DESCHAMPS**

---

**Directrice de la publication** : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Les CENTRISTES  
le nouveau centre

Union  
Centriste  
Sénat

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous [désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.